

Discours de M. Jean LEONETTI,  
Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes,  
en charge des Affaires européennes

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire,  
Monsieur le Secrétaire général,

Je tiens tout d'abord à remercier la Présidence lituanienne de l'OSCE, et particulièrement son Président en exercice, Monsieur Andronius Azubalis, pour son accueil particulièrement chaleureux à Vilnius. Cette réunion ministérielle marquera une nouvelle étape au sein de l'OSCE et confirmera la dynamique initiée en 2008 sous la pression de l'Histoire.

En effet, il y a trois ans, la situation en Géorgie a montré que la guerre entre deux Etats participants à l'OSCE était possible. A la suite de la crise géorgienne de l'été 2008, il fallait exprimer une volonté politique renouvelée de mettre en œuvre nos engagements et de poursuivre ensemble un objectif stratégique, celui de construire une communauté de sécurité euro-atlantique et euro-asiatique.

Ainsi, l'initiative du Président de la République, Nicolas Sarkozy, en faveur d'un « dialogue de la sécurité européenne à l'OSCE » s'est concrétisé par le processus de Corfou donnant lieu à de nombreuses propositions utiles à partir de l'automne 2009.

Ce projet a été consacré au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement d'Astana en décembre 2010 avec une déclaration réaffirmant les engagements et principes politiques qui fondent la sécurité européenne depuis l'Acte final d'Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990.

L'an dernier, les événements du Kirghizistan ont rappelé que les tensions interethniques dans un Etat participant à l'OSCE pouvaient déboucher sur des massacres.

Cette année, l'évolution politique de nos partenaires méditerranéens nous confronte à un défi renouvelé et appelle de notre part, vis-à-vis de ces pays, une solidarité renforcée.

La France a apporté tout son soutien aux projets de décisions présentés par la Présidence lituanienne. Nos priorités correspondent pleinement à celles de l'Union européenne.

Ainsi, Construire une communauté de sécurité suppose un accord sur ses valeurs fondamentales. C'est pourquoi il me tient particulièrement à cœur de mentionner en premier lieu la dimension humaine, en cette année qui restera marquée par l'affirmation des aspirations démocratiques. Il est important que le Conseil ministériel de Vilnius traduise concrètement les engagements pris en ce sens à Astana, en adoptant des décisions qui répondent aux défis les plus urgents de la dimension humaine, en particulier dans le domaine de la sécurité des journalistes et de la liberté d'expression et d'opinion à l'âge des médias digitaux.

Construire une communauté de sécurité suppose que nous sachions prévenir efficacement les conflits et répondre aux situations de crise. C'est pourquoi la France soutient l'adoption du projet de décision présenté par la Présidence lituanienne sur ce sujet, qui prend en compte de façon équilibrée l'acquis des réflexions issues du processus de Corfou.

La France est également pleinement engagée dans l'effort collectif visant au règlement des conflits prolongés. Elle l'est particulièrement en ce qui concerne le Haut-Karabakh en tant que Coprésidente du groupe de Minsk avec les Etats-Unis et la Russie. En dépit des efforts des médiateurs et des attentes exprimées par les Présidents Sarkozy, Medvedev et Obama dans leur déclaration au G8 de Deauville ; 2011 n'a pas permis les progrès espérés. L'acquis de la négociation doit néanmoins permettre à celle-ci de retrouver toute sa dynamique en 2012. Ce que reflètent, et je m'en réjouis, le communiqué de presse commun des trois médiateurs validé, ici à Vilnius.

L'heure est maintenant aux décisions et j'exhorte les deux Parties à saisir la chance qui leur est offerte et à entériner sans plus tarder la version actualisée des principes de Madrid comme base d'un règlement pérenne du conflit.

Construire une communauté de sécurité suppose que nous assurions entre nos Etats un niveau élevé de transparence militaire. C'est pourquoi la France est favorable à la publication à Vilnius, d'une version 2011 du Document de Vienne mis à jour et répondant véritablement au mandat fixé par la déclaration d'Astana de moderniser cet instrument. C'est dans cet esprit que la France a proposé d'adapter les seuils de notification préalable des activités militaires, proposition qui recueille aujourd'hui le soutien de plus de 40 Etats participants.

Construire une communauté de sécurité suppose que nous soyons en mesure de joindre nos efforts afin de lutter ensemble face aux menaces transnationales. Vilnius doit marquer notre ambition de doter l'OSCE des instruments et des structures adaptés, complémentaires des actions entreprises par d'autres organisations internationales, pour faire face aux menaces émergentes. La France soutient en conséquence l'adoption de l'ensemble des projets de décisions présentés par la présidence dans ce domaine.

Le contexte des révolutions dans les pays arabes doit nous inciter à réfléchir à Vilnius au moyen de renforcer la coopération de l'OSCE avec les pays partenaires. Nous devons faire connaître clairement la disponibilité de l'OSCE, en coordination avec les autres organisations internationales et notamment l'Union européenne, à mettre son expérience au service des réformes démocratiques engagés par nos partenaires méditerranéens.

Pour terminer, je souhaite rendre un hommage sincère et chaleureux à notre nouveau Secrétaire général, Lamberto Zannier ainsi qu'à tous les personnels de l'OSCE, en particulier ceux qui servent dans les missions de terrains, pour le travail remarquable qu'ils accomplissent.

Je vous remercie.